



## Vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs.



La réglementation de la pratique de la chasse dans le département évolue afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels (promeneurs, chasseurs, vététistes...). La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) avec Monsieur le Préfet et ses services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), en concertation avec les responsables locaux de chasse et les autres acteurs concernés, ont renforcé les dispositions réglementaires et élaboré de nouveaux outils garantissant l'exercice de la chasse, préservant la maîtrise des dégâts, la prévention des collisions routières et permettant au public de profiter des espaces naturels péri-urbains, en sécurité.

### Une formation renforcée

Plus de 3000 chasseurs, chargés d'encadrer des chasses collectives, ont suivi une formation obligatoire spécifique sur la sécurité et le partage de la nature. En 2017, tous les chasseurs de Hte-Savoie suivront également cette formation.

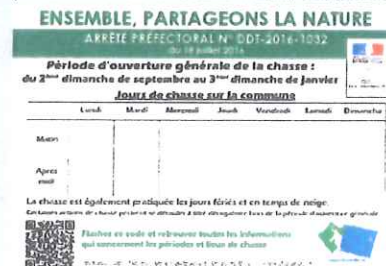
### Des règles de sécurité spécifiques et strictes

Désormais, les chasseurs seront mieux identifiés avec le port systématique d'un dispositif de visualisation de couleur vive (gilet, veste, casquette, brassard). Les chasses collectives seront organisées avec la tenue d'un carnet de battue et sous la conduite d'un responsable d'équipe.

### Une communication améliorée pour l'accès de tous à l'information

Dès cet automne, trois outils de communication seront mis à la disposition des utilisateurs de la nature pour les informer de l'ouverture de la chasse et d'actions de chasse collectives dans chaque commune. Lors des promenades, chacun sera amené à rencontrer deux types de panneau :

- Un **panneau permanent**, affichant les jours de chasse sur le territoire communal, implanté aux différents départs des principaux sentiers de randonnée.



- Un **panneau temporaire** « chasse en cours » indiquant une action de chasse collective en cours de déroulement



« Partage et nature »



Une application smartphone, inédite en France, sera disponible sous Android ou Apple. Elle permettra à chacun d'avoir accès aux jours de chasse par commune et de localiser les zones où l'exercice de la chasse est limité. Cette application gratuite sera téléchargeable sous le nom de « Partage et nature » sur Play store ou Apple store (lien disponible sur [www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr), site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie). Il sera possible de se connecter en flashant le QR code présent sur les **panneaux permanents**.

### Chasser autrement dans les zones péri-urbaines à forte fréquentation.

En plus des 74 100 ha de réserve de chasse, des jours de fermeture départementale de la chasse le mercredi et le vendredi, une réglementation spécifique va s'appliquer sur certaines zones sensibles du département avec une interdiction de tir le dimanche à partir de 11h30 et également la création de réserves supplémentaires.

La nature, les bois, les champs sont des espaces où se développe une faune sauvage riche et quelque fois fragile. La chasse permet de sauvegarder ces milieux tout en gérant et régulant certaines espèces. Ouverte en moyenne une cinquantaine de jours par an, la chasse est nécessaire et veille à s'adapter à son environnement et aux autres utilisateurs.

#### Ensemble, pour la nature



- Je respecte les sentiers balisés pour le bien-être de la faune sauvage ;
- je porte des vêtements de couleur vive pour signaler ma présence ;
- je ramasse mes déchets ;
- je tiens compte des panneaux « chasse en cours » qui avertissent d'une action de chasse ;
- je m'informe des jours de chasse par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone « Partage et Nature ».



#### **Cet automne, n'hésitez pas à aller à la rencontre des chasseurs**

Pour mieux connaître leur pratique et avoir des informations sur le territoire de votre commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également prendre contact avec le président de l'Association Communale de Chasse ou la Fédération Départementale : [www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr) - [fdc74@chasseurs74.fr](mailto:fdc74@chasseurs74.fr)